ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

économie et finances : personnel

Question écrite n° 24970

Texte de la question

Mme Sylvie Pichot attire l'attention de Mme la ministre de la réforme de l'État, de la décentralisation et de la fonction publique sur la reconstitution de carrière des agents de La Poste ayant opté pour le maintien dans leur grade de reclassement. Avec la création en 1991 des deux entités distinctes issues des PTT que sont La Poste et France Télécom, la mise en œuvre d'une nouvelle classification interne à partir de 1993 avait amené les agents fonctionnaires à choisir entre celle-ci et le maintien dans leur grade, dit de reclassement. Depuis, les agents ayant opté pour le grade de reclassement n'ont pas pu bénéficier d'évolution de carrière. Le décret paru le 14 décembre 2009 permettant de rétablir un droit à la promotion, sans effet rétroactif, n'a pas apporté d'avancée significative. Aussi, elle lui demande quelles sont les intentions du Gouvernement quant à la reconstitution de carrière des fonctionnaires de La Poste ayant conservé leur grade de reclassement.

Données clés

Auteur : Mme Sylvie Pichot
Circonscription : Mayenne (1re circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 24970
Rubrique : Ministères et secrétariats d'état
Ministère interrogé : Réforme de l'État, décentralisation et fonction publique
Ministère attributaire : Économie, redressement productif et numérique

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 23 avril 2013, page 4372
Question retirée le : 6 mai 2014 (Fin de mandat)